

Date de dépôt : 12 juin 2017

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2016

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié le projet de loi en question lors de sa séance du 31 mai 2017 sous la présidence de M. Roger Deneys. La Commission des finances a été assistée par M. Raphaël Audria.

Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par M^{me} Virginie Moro.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Introduction

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'exercice 2016.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers relatifs aux comptes de l'exercice 2016 » du 3 mars 2017 ;
- le « rapport de l'organe de révision 2016 » du 6 mars 2017.

Les états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'exercice 2016 intègrent l'activité des cliniques de Joli-Mont et de Montana pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016 ; ils présentent les données financières suivantes :

- Le total du bilan est de 1 046 908 743 F. Il augmente de 64 401 808 F par rapport à l'exercice 2015, principalement en raison des apports provenant de la fusion avec les cliniques de Joli-Mont et de Montana.
- Le résultat comptable avant répartition est un bénéfice de 28 491 112 F. Il est fortement impacté par des produits sur les exercices antérieurs de 33 592 993 F, constitués d'anciens passifs et actifs transitoires régularisés dans le cadre du contrôle intégral des comptabilités des HUG, et par une provision complémentaire rente-pont AVS de 8 416 000 F en lien avec les modifications des conditions d'obtention de ce dispositif. Abstraction faite de ces événements extraordinaires, le résultat d'exploitation des HUG s'élève à 3 314 119 F. La part de résultat d'exploitation des cliniques de Joli-Mont et de Montana pour le 2^e semestre 2016 est de 91 586 F.
- Le résultat comptable après répartition se monte à 21 368 334 F alors qu'il était de 8 395 156 F en 2015. Les dispositions du contrat de prestations prévoient une répartition du résultat net à hauteur de 75% en faveur des HUG et de 25% en faveur de l'Etat de Genève. En vertu de cette clé de répartition, le résultat net comptable de 28 491 112 F est réparti à hauteur de 21 368 334 F en faveur des HUG et de 7 122 778 F en faveur de l'Etat de Genève.
- Le total des produits est de 1 864 714 494 F en hausse de 72 350 071 F par rapport à 2015. Cette variation intègre les produits sur exercices antérieurs de 33 592 993 F des régularisations issues du contrôle intégral des comptabilités, les produits des cliniques de Joli-Mont et de Montana du 2^e semestre 2016 de 18 912 829 F et les variations de l'indemnité de l'Etat. Les produits sont d'abord composés de recettes médicales à hauteur de 910 123 502 F, dont 7 594 980 F pour les cliniques de Joli-Mont et de Montana, et 902 528 522 F pour les HUG à périmètre constant (en hausse de 29 384 444 F par rapport à 2015). Ils comprennent également les autres recettes pour 91 458 362 F, dont 33 592 993 F pour les produits sur exercices antérieurs, 638 365 F pour les cliniques de Joli-Mont et de Montana, et 57 227 004 F pour les HUG à périmètre constant (en hausse de 1 006 347 F par rapport à 2015). Enfin, les produits réalisés intègrent des contributions et subventions pour 863 132 630 F, dont 10 679 484 F pour les cliniques de Joli-Mont et de Montana et 852 453 146 F pour les HUG à périmètre constant. L'indemnité de fonctionnement et le crédit supplémentaire pour les soins aux détenus reçus en 2016 pour les HUG à

périmètre constant sont inférieurs de 6 797 424 F à 2015. Cet écart comprend les diverses coupes budgétaires décidées par le Conseil d'Etat (-8 335 509 F de baisse linéaire 1% de l'indemnité, -5 297 908 F de mesures complémentaires dont effet Noria), la baisse suite au transfert de la médecine dentaire de l'université aux HUG (-423 686 F), la couverture partielle de l'augmentation des cotisations de la caisse de pension (+4 090 179 F), ainsi que le complément de financement des nouvelles prestations (Curabilis +2 740 000 F, La Brenaz +429 500 F). Un crédit supplémentaire de 945 000 F a été alloué en cours d'année pour la prise en charge des migrants. Enfin, les produits différés de subventions d'investissements et les autres subventions et dotations internes y compris les contributions de corporations, de fondations et de privés, pour 32 108 536 F, sont stables (138 568 F de moins que 2015).

- Le total des charges s'élève à 1 843 346 160 F. Il intègre les charges des cliniques de Joli-Mont et de Montana du deuxième semestre 2016 pour 18 821 243 F dont 14 779 431 F pour les charges de personnel et 4 041 812 F pour les autres charges de fonctionnement. La variation des charges des HUG à périmètre constant entre 2015 et 2016 s'élève à 40 455 650 F, dont une hausse de 51 268 668 F pour les charges de personnel et une baisse de 10 713 018 F pour les autres charges de fonctionnement. La variation des charges de personnel s'explique par des charges contraignantes de 19 millions de francs (mise en conformité de ressources pour certaines prises en charge ou projets spécifiques pour 4,1 millions, hausse des taux de cotisation de la caisse de pension pour 6,5 millions, provision complémentaire pour le régime de rente-pont AVS en lien avec les modifications d'obtention pour 8,4 millions), par une augmentation des effectifs en lien avec la hausse et les évolutions des activités (prévue au budget) pour 22 millions, par un renforcement ponctuel des équipes médicales et soignantes pour faire face à des situations de crise telles que l'afflux de demandeurs d'asile ou la grippe saisonnière pour 5,8 millions, et par une hausse des charges sociales liée à la variation des charges salariales pour 6,1 millions. La variation des autres charges de fonctionnement s'explique par une hausse sur le matériel médical et les médicaments (dont la refacturation est comprise dans les recettes médicales) pour 3,2 millions, par une diminution des entretiens et réparations pour 2,2 millions, par une baisse des charges d'énergies pour 2,1 millions, et par une réduction des frais de recouvrement des créances pour 4 millions.
- La variation nette des liquidités entre la fin de l'exercice 2015 et la fin de l'exercice 2016 est négative de 15 168 407 F alors qu'elle était positive de

53 580 827 F en 2015 (avec une augmentation de la dette bancaire auprès de la Banque Cantonale de Genève). Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est positif de 1 535 654 F alors que celui provenant des activités d'investissement est négatif de 23 643 821 F en raison d'acquisitions d'immobilisations. Il résulte de ces opérations un besoin en trésorerie de 22 108 166 F. Celui-ci n'est couvert que partiellement par un flux de trésorerie net provenant des activités de financement positif de 6 939 759 F. A noter qu'en l'absence du vote du contrat de prestations 2016-2019 des HUG, les subventions d'investissements au titre des crédits de renouvellement n'ont pas été versées sur l'année 2016 par l'Etat, pour un montant de 11 940 317 F, alors que le programme d'investissements n'a pu être réduit afin de maintenir un niveau d'équipements compatible avec les besoins des activités. L'ensemble des flux survenus durant l'exercice 2016 explique la variation nette négative des liquidités de 15 168 407 F.

- Le total des fonds propres est de 334 021 340 F et augmente de 62 125 254 F par rapport à 2015. Cette variation est constituée de la part du résultat net 2016 à disposition des HUG à l'échéance du contrat de prestations, qui s'élève à 21 368 334 F, des apports issus de la fusion des cliniques de Joli Mont et de Montana pour 40 780 777 F, ainsi que de la déduction d'un montant de 23 859 F correspondant à des reprises sur réserves.

Travaux de la commission

Des commissaires (PLR et S) interviennent pour indiquer vouloir insister sur le fait que, en lien avec les investissements relatifs à la planification, et suite l'amendement de M. Deneys en 2015, la part versée par les assurances dans le cadre de la facturation et correspondant aux investissements que l'Etat leur retire devrait revenir aux HUG.

Par ailleurs, les commissaires relèvent le déficit du réseau de soins sur la collaboration entre différents acteurs subventionnés à hauteur de plusieurs centaines de millions. Ils donnent l'exemple de l'unité psychiatrique décentralisée, soit le projet pilote en santé mentale, qui a été exécuté en doublon. Ils soulignent que c'est une préoccupation à avoir pour un organe de surveillance suprême.

Une commissaire (S) constate qu'il y a un premier élément, qui est l'argent et les comptes, et un autre élément de société où on va vers l'inconnu par rapport aux besoins qui s'avèrent de plus en plus importants, soit pour les personnes du 4^e âge, soit pour les problématiques psychiatriques très complexes. Elle constate qu'il faut donc surveiller mais qu'il ne faut pas couper

l'herbe sous les pieds d'éléments qui doivent se chercher. Elle constate qu'il faut relativiser et ne pas tout ramener aux problèmes financiers.

Un commissaire (S) revient sur le problème de Curabilis dont un montant a été prévu, qui sera largement dépassé. Il constate que les HUG auront des charges bien plus importantes que celles prévues ici.

Un commissaire (UDC) remarque qu'il avait aimé la remarque disant que « le problème est que l'Etat de Genève a trop d'argent ». Il souligne qu'avec 800 millions de francs de subvention, il faudrait passer plus de temps sur ces comptes, plutôt que sur ceux de subventions à hauteur de 500 000 F. Il indique donc s'abstenir sur ce PL.

Un commissaire (PLR) relève, au sujet de dysfonctionnement, que le budget pour le réseau de soins a été augmenté alors qu'il ne fonctionne pas, ce qui est donc du gaspillage. Il mentionne sentir une certaine condescendance des HUG vis-à-vis de l'IMAD, notamment vis-à-vis de son personnel et il relève qu'il est insoutenable de demander une hausse d'impôts pour du dysfonctionnement.

Un commissaire (UDC), mentionne que la dette au niveau de la BCG augmente et que finalement les charges de personnel augmentent, mais pas de manière aussi importante que le chiffre d'affaires des HUG. Il souligne que les primes d'assurance-maladie vont augmenter encore de 40 F l'année prochaine, les HUG représentant 50% de la prime. Il mentionne que cela est un problème de société et qu'il ne faut pas engendrer des coûts supplémentaires année après année. Il relève qu'il faut voter la subvention en lien avec le contrat de prestations, soulignant ne pas savoir comment les HUG vont faire pour se financer à terme.

Un commissaire (MCG) indique être surpris quand le PLR dénonce des projets en silo alors qu'il est auteur du projet de loi sur la police sur ce modèle. Il mentionne qu'il y a peut-être une réflexion à faire sur le long terme sur la gestion de l'hôpital. Il se rappelle d'une interview avec un professeur qui évoquait la notion d'unité centralisée ou d'unité décentralisée et détachée. Il observe que l'assurance-maladie va s'enrichir, qu'elle ne paie pas ce qu'elle devrait, et il pense qu'il faut aller vers un financement de la santé plus intelligent, plus proche du niveau international, ce qui ne dépend pas de leur commission malheureusement.

A la suite de l'intervention du commissaire (UDC), un commissaire (S) relève que celui-ci soulève un problème réel, soit l'augmentation des coûts de la santé, en lien avec la population à Genève. Il souligne qu'il y a une obligation de soigner même pour une personne illégale et sans budget. Il mentionne également la fonction de recherches qu'effectue les HUG, et il

souligne que cela est un élément à soulever et qui devra être traité prochainement, à savoir la question de savoir quels soins on veut à Genève.

Un commissaire (PDC) remarque que le débat est le même aujourd'hui qu'il y a quelques mois et s'agissant des comptes, il indique qu'il acceptera pour le reste ce PL.

Un commissaire (PLR) remarque que la gestion du Conseil d'Etat dysfonctionne aussi, mais il relève que la Commission de la santé ne se préoccupe pas des questions financières. Il souligne que c'est donc normal que la Commission des finances s'en occupe, elle.

Un commissaire (MCG) informe se préoccuper des questions d'argent et il indique estimer que les assurances-maladie ne paient pas ce qu'elles devraient. Il pense que le poids sur l'assurance-maladie sera minime, alors que les contribuables paient, de même que les assurés qui vont payer des sommes considérables. Il souligne qu'il faut donc remettre ces éléments en place, étant précisé que l'on a de la chance d'avoir un bon hôpital universitaire, et il indique ne pas vouloir faire augmenter les impôts mais demander plus aux assurances-maladie. Il relève qu'il faut réfléchir à long terme à une unité centralisée avec ses avantages et inconvénients.

Un commissaire (UDC) relève qu'il est possible de prendre acte de ce projet de loi mais il constate que, en regardant les pages 30 et suivantes, les différentiels sont effarants. Il souligne la sous-estimation des comptes 2016. Il rappelle que cette commission a validé quelque part un budget 2016 largement en dessous de la réalité en 2015 et que, au final, on se retrouve avec un budget qui explose, de même que les courbes. Il observe que cela est une erreur budgétaire.

Un commissaire (S) informe avoir posé la question sur la planification hospitalière et mentionne que le DSE a dit que la planification hospitalière et de la santé était une vision à moyen et long terme mais que cela n'a rien à voir avec les sommes qui devraient être engagées. Il indique avoir reporté le fait que, en tant que députés, ils ont besoin de savoir si les projets correspondaient aux besoins et ce que cela représente en termes d'engagement financier. Il souligne qu'il y a effectivement un problème entre les budgets et les comptes, notamment en lien avec la planification hospitalière. Il mentionne que cela est un débat très important que la commission devrait avoir.

Un commissaire (MCG) relève que les hausses pour les prestations sont apparemment des entrées supplémentaires, ce dont il faudrait se réjouir puisqu'il y a des moyens supplémentaires qui apparaissent et permettent de réduire la part de l'Etat dans le fonctionnement des HUG. Il observe que l'élément à voir dans ces comptes est qu'il y a le rattachement de la Clinique

de Joli-Mont et de la Clinique de Montana, qui n'est pas sans effets au niveau des comptes puisqu'il y a un effet cascade dans les comptes globaux. Il mentionne qu'il faut voir ce qui revient au rattachement et à l'optimisation financière et il souligne qu'il n'est pas possible de se faire d'opinion sans ces points-là. Il relève, quant à l'engagement de personnel, comprendre que c'est un domaine délicat et qu'un conseil d'administration doit gérer cela. Il souligne que le lieu privilégié pour gérer cela est le conseil d'administration et que le Grand Conseil peut intervenir en dernier recours pour qu'un travail efficace soit fait à long terme.

Votes

A la suite de quoi et sans autre prise de paroles, le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12104 approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2016 :

Mise aux voix, l'entrée en matière **est acceptée à l'unanimité** par :
15 oui (3 S, 1 Ve, 1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG, 2 UDC)

Ensuite, le président constate qu'il n'y pas d'oppositions pour :

- **le titre et le préambule, qui sont donc adoptés ;**
- **l'article 1 unique du PL, qui est adopté.**

A la suite de quoi, le président met aux voix le PL 12104 dans son ensemble qui **est accepté** par :

12 oui : 12 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG) et 3 abst. : 3 (1 EAG, 2 UDC)

Conclusion

Au vu de ces explications, et de la recommandation de l'organe de révision qui recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels, la commission vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à faire un bon accueil à ce projet de loi.

Projet de loi (12104-A)

approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 7, alinéa 2, lettre f, chiffre 2, de la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'établissement public médical Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2016;
vu la décision du conseil d'administration de l'établissement public médical Hôpitaux universitaires de Genève du 20 mars 2017,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève comprennent :

- a) un bilan après répartition du résultat au 31 décembre;
- b) un compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre;
- c) des comptes d'investissements au 31 décembre;
- d) un tableau de mouvement des fonds propres consolidés;
- e) un tableau de flux de trésorerie après répartition;
- f) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2016 sont approuvés.